

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 19 novembre 2021 à 17 heures 18.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

239-11-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - HYGIÈNE DU MILIEU - Octroi de contrat - Conduite d'alimentation temporaire

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - HYGIÈNE DU MILIEU - Octroi de contrat - Conduite d'alimentation temporaire

ATTENDU QUE la municipalité a un besoin de stabiliser la nouvelle source d'eau ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de GEST-EAU;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour raccorder une conduite temporaire de plus ou moins 1850 mètres;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat permettra de traiter l'eau du nouveau puit afin de lever l'interdiction de consommation;

ATTENDU QUE les démarches nécessaires et autorisations seront effectués auprès des différents Ministères;

ATTENDU QUE cette offre de service sera financée via le programme TEQ ou le surplus réservé au réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à GEST-EAU pour la conduite d'alimentation option 1 au montant de 77 100\$.

ADOPTÉE

240-11-2021

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 17 hrs 42

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier